



Remboursement d'acompte

Par Plumiloche

Bonjour, nous avons fait faire un devis pour la rénovation de notre maison et signé ce devis et versé un acompte. Seulement nous n'avons pas obtenu le crédit pour payer les travaux. Puis-je récupérer l'acompte versé ?
Merci par avance pour vos avis.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Le crédit était-il mentionné sur le bon de commande ?

Par Plumiloche

Merci pour votre réponse.
Non, il n'était pas question du crédit sur le devis.

Par yapasdequoi

Donc vous êtes engagé à payer toute la prestation et ne pouvez pas légalement exiger le remboursement. Trouvez plutôt un accord amiable avec l'entreprise pour que cet acompte soit requalifié en arrhes, et que vous acceptiez de les abandonner... sur un document écrit et signé des 2 parties formalisant votre accord.
Vous ne serez pas remboursé, mais libéré de votre engagement de tout payer.

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31187]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31187[/url]

Par Plumiloche

D'accord, merci beaucoup à vous de m'avoir répondu.
Bonne journée.
Cordialement